

Conseil d'Administration
5 mars 2010
Relevé de décisions

Décisions	Thèmes et Commentaires
1	Approbation du PV du 21 novembre 2009
Décision 1	Le CA approuve à l'unanimité le Procès Verbal du CA du 21 novembre 2009.
2	Questions/Réponses aux membres du Bureau Exécutif
	Pas de question.
3	Approbation des relevés de décisions des votes électroniques du CA du 14/12/2009, 22/12/2009 et 08/01/2010
Décision 2	Le CA approuve à l'unanimité les relevés de décisions des votes électroniques en date du 14 et 22 décembre 2009 et du 8 janvier 2010.
4	VIE FEDERALE
4-1	<u>Résultat du budget 2009 et budget prévisionnel 2010</u>
Décision 3	Le CA approuve le budget de l'exercice 2009 (annexe 1) faisant état d'un résultat positif après impôts d'un montant de 123 K€, résultat qui devra être soumis au vote de l'Assemblée Générale. Ce résultat positif provient : <ul style="list-style-type: none"> - D'une part de l'augmentation des recettes notamment celles liées aux licences qui ont progressé en 2009 par rapport à la prévision, - L'optimisation des charges par rapport à la prévision grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de la part de l'ensemble des services de la FFVoile.
Décision 4	Le CA approuve également le Budget prévisionnel 2010 (tel que joint en annexe 1 du présent règlement) ; ce budget a été construit sur la base du budget voté en 2009 par l'Assemblée Générale de la FFVoile. Il faut remarquer une augmentation des recettes prévisionnelles liées aux délivrances de licences (en prix et en nombre de licences) . Concernant les projets particuliers et notamment ceux relatifs aux projets numériques, le projet de refonte du site web a été reporté à un prochain BE et le projet de e-commerce n'a pas encore été budgété. La somme de 150 K€ est néanmoins maintenue en attendant les arbitrages définitifs du BE
Décision 5	Suite à la présentation de la note d'opportunité sur l'équipement en bateaux de l'Equipe de France Voile olympique pour la période 2010 - 2012, le CA valide le dossier et la demande de subvention CNDS pour l'Equipe de France de Voile ainsi que le projet d'investissement et le plan de financement tels que reproduits en annexe 6.

	<p>Cette subvention est inscrite dans le budget investissement annuelle de la FFVoile</p> <p>Le montant des charges pourra être réajusté au cours de l'année en fonction d'une augmentation éventuelle des recettes.</p>
4-2	<u>Propositions de modifications des statuts, du règlement intérieur et du Règlement Financier</u>
Décision 6	Le CA approuve à l'unanimité les propositions de modifications des statuts, du règlement intérieur et du règlement financier (cf. Note de synthèse en Annexe 2 du présent relevé) devant être présentées lors de la prochaine Assemblée Générale.
4-3	<u>Cotisation 2011 des structures affiliées</u>
Décision 7	Le CA propose à l'AG de fixer le prix des cotisations 2011 à 255 € par membre affilié à l'exception des associations de classe qui bénéficient de la gratuité.
4-4	<u>Candidatures au CA</u>
Info écrite	<p>Au 11 février 2010, date limite de réception, 2 candidatures ont été reçues.</p> <p>Ces 2 candidatures ont été visées par le Président de la commission de surveillance des opérations électorales le 18 février 2010.</p> <p>Elles sont conformes aux textes statutaires de la FFVoile et répondent en tous points à l'appel à candidature lancé par la FFVoile.</p> <p>Il s'agit de Messieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jean-Luc DENECHAU, - Jean-Pierre SELO
4-5	<u>Rémunération du Président</u>
Décision 8	<p>Le CA approuve à l'unanimité après vote à bulletin secret, le principe de la rémunération de Jean-Pierre CHAMPION en tant que Président de la FFVoile sur la base d'une rémunération annuelle d'un montant de 78 000 € brut et la mise à disposition d'un appartement F2 de 11 280 € toute charge comprise, en tant qu'avantage en nature.</p> <p>S'agissant d'une première pour la rémunération du Président de la FFVoile, ce principe sera soumis au vote de l'AG sachant que Jean-Pierre CHAMPION se réserve le choix de lever cette option en cas de vote favorable.</p> <p>La rémunération éventuelle de Jean-Pierre CHAMPION exclut toute notion de prime, d'intéressement ou d'assurance chômage et ne lui sera versée qu'en tant que Président en exercice de la Fédération Française de Voile.</p> <p>Cette rémunération n'a pas encore été budgétée (car soumise au vote de l'AG et au choix de JP CHAMPION) et pourra être financée par l'apport de partenaires extérieurs sans en faire une condition impérative.</p>
4-6	<u>Ordre du jour de l'AG</u>
Info	Le CA est informé de l'ordre du jour de l'AG du 27 mars 2010.

<p>4-7</p> <p>Info</p>	<p><u>Information sur le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes</u></p> <p>Le mandat du cabinet KPMG en tant que Commissaire aux Comptes (CAC) de la FFVoile arrive à terme. Il a été procédé à une consultation pour désigner le cabinet devant exercer cette mission pour le compte de la FFVoile.</p> <p>Le BE s'est prononcé favorablement pour donner mandat au Président et au Trésorier afin de procéder à la sélection du Cabinet devant exercer la mission de Commissaire aux Comptes de la FFVoile pour les six prochaines années, étant entendu que ce choix devra être validé en Assemblée Générale.</p>
<p>5</p>	<p>DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT</p>
<p>5-1</p> <p>Décision 9</p>	<p><u>Recommandations sur l'enseignement</u></p> <p>Le CA valide le document dans son principe et mandate le BE pour opérer la validation finale du document.</p>
<p>5-2</p>	<p><u>Point sur les travaux du Grenelle de la mer</u></p> <p>Informations données par Catherine CHABAUD, en particulier sur les engagements du Grenelle de la mer relatifs aux activités et infrastructures de plaisance et aux sports nautiques</p>
<p>6</p>	<p>MISSION FORMATION</p>
<p>6-1</p> <p>Info</p>	<p><u>Procédure d'établissement des dérogations FFVoile pour la division 240</u></p> <p>Le CA est informé du choix effectué par le BE de désigner un chef de projet (Jacques CATHELINEAU) qui rassemblera un groupe d'experts associant un ou plusieurs membres de la commission « sécurité » et des experts proposés par chacun des départements (« voile légère », « habitable » et « développement ») et la « CCA » de la FFVoile. Ce groupe a pour objet de présenter une proposition de texte lors du prochain Conseil d'administration de la FFVoile.</p>
<p>6-2</p> <p>Décision 10</p>	<p><u>Bilan des aides à la formation apportées aux SHN en 2009 et évolution des règles d'attribution</u></p> <p>Le CA valide la répartition des aides attribuées aux Sportifs de Haut Niveau (SHN) en 2009, telles que figurant sur la tableau récapitulatif (joint en annexe 3 du présent relevé), conforme aux principes d'attribution de ces aides.</p>
<p>6-3</p> <p>Décision 11</p>	<p><u>Bilan des conventions d'insertion professionnelles (CIP) de SHN soutenues par la FFVoile en 2009</u></p> <p>Le CA valide le bilan des conventions d'insertion professionnelle de Sportifs de Haut Niveau (SHN) soutenues par la FFVoile en 2009, telles que figurant sur un tableau récapitulatif (joint en annexe 4 du présent relevé),</p>

6-4	<u>Modification de l'intitulé de la « Mission formation » en « Mission Formation et emploi» (MFE)</u>
Info	Le CA est informé du nouvel intitulé de la Mission Formation et Emploi (MFE).
7	DEPARTEMENT VOILE LEGERE
7-1	<u>Règlement de sélection aux épreuves internationales jeunes 2010 sur les séries pour lesquelles la FFVoile a décidé de s'impliquer à partir de 2009. Règlement de sélection aux Jeux Olympiques des Jeunes - Phase 2 - Singapour du 14 au 26 août 2010</u>
Décision 12	<p>Le Conseil d'Administration entérine les règlements de sélection aux épreuves internationales jeunes 2010 sur les séries pour lesquelles la FFVoile a décidé de s'impliquer à partir de 2009 et le règlement de sélection aux Jeux Olympiques des Jeunes - Phase 2 ;</p> <p><i>Publié électroniquement le 17 mars 2010 sur le site Internet de la FFVoile.</i></p>
7-2	<u>Echéancier Calendrier fédéral 2011</u>
Décision 13	Le Conseil d'Administration entérine l'échéancier concernant le Calendrier fédéral 2011 (joint en Annexe 6 du présent relevé) dont l'objectif est l'affichage du calendrier fédéral sur le site FFVoile dès le 1 ^{er} janvier de l'année concernée.
7-3	<u>Evolution des titres de Champion et Championne de France de voile Funboard sur le Championnat de France de voile « Classiques » Tour Funboard à partir de 2011.</u>
Décision 14	<p>Le Conseil d'Administration entérine l'évolution des titres de Champion et Championne de France de voile Funboard sur le Championnat de France de voile « Classiques » Tour Funboard à partir de 2011 par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la suppression des deux titres : <ul style="list-style-type: none"> o Champion et Championne de France Funboard sur classement combiné Slalom et Vague - la création de quatre titres : <ul style="list-style-type: none"> o Champion et Championne de France Funboard Slalom o Champion et Championne de France Funboard Vague o <p>Le règlement du Championnat de France de voile « Classiques » Tour Funboard prenant en compte ces quatre titres sera soumis au Conseil d'Administration du mois de juin.</p> <p><i>Publié électroniquement le 17 mars 2010 sur le site Internet de la FFVoile</i></p>
7-4	<p><u>Remplacement du support Espoirs Extrême Glisse Windsurf à partir de 2011</u></p> <p>Le Conseil d'Administration entérine le remplacement de principe de la Bic Techno 283 pour le championnat de France de voile Espoirs Extrême Glisse à partir de 2011.</p> <p>Le Conseil d'Administration valide l'échéancier ci-dessous et le cahier des charges des tests ci-joint :</p>

Décision 15	<p>Echéancier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une phase de tests à l'ENVSN débutera en Mars afin d'effectuer le meilleur choix parmi les propositions retenues. Elle se déroulera en compagnie des principaux acteurs de cette filière Espoirs Extrême Glisse : coureurs, entraîneurs et Commission Technique Windsurf FFVoile. 2. Proposition du support au Bureau Exécutif de Juin 2010. 3. Proposition du support, si accord du Bureau Exécutif au Conseil d'Administration de Juin 2010 pour validation. <p><i>Publié électroniquement le 17 mars 2010 sur le site Internet de la FFVoile</i></p>
7-5	<p><u>Création de deux titres : Champion et Championne de France de Voile Espoirs RS:X 8.5 et évolution des titres : Champion et Championne de France de Voile Espoir Raceboard Hybride sur le Championnat de France Espoirs Glisse à partir de 2011.</u></p> <p>Le Conseil d'Administration entérine la proposition de création de deux titres <u>National 1</u> : Champion et Championne de France de voile Espoirs RS:X 8.5, Grade 3 à partir de 2011. Les sélections seront fermées et se feront sur proposition du dispositif « Bleuets ». Ces deux titres concerneront la tranche d'âge : de 15 à 18 ans.</p>
Décision 16	<p>Le Conseil d'Administration entérine la proposition d'évolution des titres Raceboard jeune actuels par deux titres <u>National 2</u> : Champion et Championne de France de voile Espoirs Raceboard Hybride, Grade 4 à partir de 2011. Sans changement par rapport au fonctionnement actuel, les sélections se feront sur Quotas et Invitations par les ligues. Ces deux titres concerneront la tranche d'âge : de 15 à 20 ans.</p> <p><i>Publié électroniquement le 17 mars 2010 sur le site Internet de la FFVoile</i></p>
7-6	<p><u>Réactualisation des dates du Championnat de France de voile RS:X 2010 à Brest</u></p> <p>Le Conseil d'Administration entérine le règlement du championnat de France de voile RS:X 2010 avec les réactualisations suivantes :</p>
Décision 17	<ul style="list-style-type: none"> - Dates de l'épreuve d'admissibilité à La Rochelle, Coupe de France RSX : du 19 au 21 Mars 2010. - Dates du championnat de France de voile RS:X 2010 à Brest Crocodiles de l'Elorn : du 30 Octobre au 1^{er} Novembre 2010. - La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront au siège de la FFVoile au moment du salon nautique. <p><i>Publié électroniquement le 17 mars 2010 sur le site Internet de la FFVoile</i></p>
7-7	<p><u>Désignation du nouveau Président de la Commission Voile Radio Commandée.</u></p>
Décision 18	<p>Le Conseil d'Administration valide la désignation de Bernard Merlaud en tant que Président de la Commission Voile Radiocommandée, pour une prise de fonction dès qu'il aura démissionné de la Présidence de la Classe M, ou au plus tard le 31 décembre 2010. Dans cette attente, Jean Pierre CHURET Vice Président de la FFVoile continuera à</p>

<p>7-8</p> <p>Décision 19</p>	<p>assumer la Présidence de la Commission Technique VRC.</p> <p><u>Demande d'annulation de la dérogation à l'ouverture des Championnats de France de Voile Radio Commandée Classe M et Classe 1M aux coureurs étrangers, accordée par le BE du 14.03.08</u></p> <p>Le Conseil d'Administration entérine l'annulation de la dérogation à l'ouverture des Championnats de France de Voile Radio Commandée Classe M et Classe 1M aux coureurs étrangers, accordée par le BE du 14.03.08, entérine l'admissibilité des étrangers à ces Championnats, conditionnée par des sélections. La participation des coureurs étrangers sera conditionnée par ce dispositif. Les coureurs étrangers devront donc être licenciés à la FFVoile, placés au Classement National de la Classe concernée, dans les limites leur permettant d'être sélectionnés au Championnat de la classe considérée.</p> <p>Le Conseil d'Administration demande à la Commission Technique VRC de faire pour 2011 des propositions pour l'invitation d'éventuels étrangers hors dispositif de sélection (nombre maximum d'invitations, définition du niveau, modalités de communication à l'international, etc...).</p> <p><i>Publié électroniquement le 17 mars 2010 sur le site Internet de la FFVoile</i></p>
<p>8</p> <p>8-1</p> <p>Décision 20</p>	<p>DEPARTEMENT HABITABLE</p> <p><u>Modification du règlement Championnat de France Intersérie Course Côtière</u></p> <p>Le CA approuve la modification du règlement du CFVICC 2010 concernant la possibilité pour l'organisateur de proposer son système de constitution des groupes de classement :</p> <p>Réécriture des articles :</p> <p>« VIII Délivrance des titres de « Champions de France de Voile Interséries de Course Côtière » :</p> <p><i>Un titre de Champion de France de Voile Interséries de Course Côtière est décerné à l'équipage vainqueur dans chacun des groupes de classement interséries, tels que défini conjointement entre l'organisateur et la commission intersérie Habitable de la FFVoile et si les critères ci-dessous exposés sont respectés :</i></p> <p>1 – Nombre de participants :</p> <p><i>Un groupe de classement interséries devra avoir au moins 15 bateaux inscrits au CFVICC. Ces bateaux devront avoir pris au minimum le départ d'une course de la compétition.</i></p> <p><i>Et</i></p> <p>X Principe de Classement</p> <p><i>A l'issue du CFVICC, les bateaux seront classés dans leur classe (ou groupe de classement) respective conformément au système de points à minima, Annexe A.4.1 des RCV.</i></p> <p><i>Si les critères de l'article VIII et IX sont respectés, le titre de :</i></p> <p>« Champion de France de Voile interséries de Course Côtière – Classe ... » sera attribué à l'équipage du premier bateau de la classe intersérie concernée</p>

<p>8-2</p> <p>Décision 21</p>	<p><i>Dans le cas contraire le premier bateau de la classe sera déclaré vainqueur du :</i></p> <p>« Critérium Interséries de Course Côtière – Classe ... »</p> <p><i>En cas d'égalité, les équipages avec le même nombre de points, seront départagés en utilisant la règle A8 des RCV. »</i></p> <p><i>Publié électroniquement le 17 mars 2010 sur le site Internet de la FFVoile</i></p> <p><u>Comité de sélection pour le Championnat de France Espoirs Solitaires Equipages – Habitable</u></p> <p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile entérine la composition du comité de sélection suivante pour le Championnat de France Espoirs Solitaires et Equipages – Habitable FC.7.5 :</p> <p>Le Président du conseil des ligues ou son représentant</p> <p>Le Président du comité d'organisation du CFESE Paul Adam ou son représentant</p> <p>Un représentant du bassin Manche - L Bregeon</p> <p>Un représentant du bassin atlantique - JP Cordonnier</p> <p>Un représentant Bassin méditerranée - D Deruelle</p> <p><i>Publié électroniquement le 18 mars 2010 sur le site Internet de la FFVoile</i></p>
<p>9</p> <p>Décision 22</p>	<p>PROJET E-COMMERCE</p> <p>Le CA entérine le projet de mise en place d'une plateforme regroupant les offres de service de prestations de voile sur Internet dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <p>Le projet s'articule autour de la société PARTNER TALENT animée par Patrick Delbar et partenaire de Faire Savoir société leader national de l'information touristique dirigée par Patrick Delbar et Sébastien Delbart.</p> <p>La plateforme de réservation sera élaborée en 2010 pour être opérationnelle pour la saison 2011. Cette plateforme sera rémunérée par la commission sur la vente (6% au niveau des réflexions actuelles), La plateforme sera gérée directement par PARTNER TALENT.</p> <p>La FFVoile sera partenaire de cette centrale par</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation du réseau • Apport de 100 000€ HT pour l'investissement dans la plateforme • Exclusivité du partenariat pendant 3 ans • En cas d'arrêt de la plateforme, récupérera les droits et codes sources. • Se fera promoteur de la solution auprès de ses contacts et membres <p>La FFVoile en échange :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Touchera 4% du montant des ventes faites par son intermédiaire • Proposera une solution à installation gratuite et sans coûts annuels à tous ses membres • Sera le partenaire officiel de cette plateforme pour toute l'activité nautique <p>PARTNER TALENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettra en place la plateforme de réservation • Assurera les connections avec le réseau tourisme et institutionnel • Créera un site spécifique avec services spécifique (coach en ligne, moteurs de recherche affinitaires) • Se rémunérera par les commissions de prestation de réservation • Les contributions en investissement des partenaires de la plateforme.
10	COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE
10-1	<u>Soumission « jaugeur / mesureur »</u>
Décision 23	<p>Le CA entérine les dispositions clarifiant les missions des jaugeurs/mesureurs qui seront incluses dans le règlement sportif de la FFVoile.</p> <p>Dans l'attente de l'officialisation du règlement sportif, la Commission Centrale d'Arbitrage diffusera une directive aux arbitres, effective à la date de parution du prochain Rappel Général (mars 2010), pour mise en application de cette soumission.</p> <p><i>Publié électroniquement le 17 mars 2010 sur le site Internet de la FFVoile</i></p>
10-2	<u>soumission « contrôleur d'équipement course au large »</u>
Décision 24	<p>Le CA approuve (unanimité moins une abstention) la création de la qualification d'arbitre : « Contrôleur d'Équipement Course au Large » ainsi que son intégration dans le règlement des diplômes et qualifications de la FFVoile.</p> <p><i>Publié électroniquement le 23 mars 2010 sur le site Internet de la FFVoile</i></p>
11	EPREUVES INTERNATIONALES
11-1	<u>Epreuves Internationales 2010</u>
	Le CA valide le choix des épreuves 2010 tel qu'annexé au présent relevé de décisions (annexe 5).
12	DIVERS
Décision 25	Le CA donne son accord de principe pour la mise en place de « mini site » liés à chaque réunion institutionnelle afin d'y enregistrer l'ensemble des documents liés à l'ordre du jour. Ce dispositif devra permettre le téléchargement de chaque document individuellement ou en totalité

--	--